



FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com

Déclaration de la FNEC FP-FO au CTSD du 16 novembre

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous sommes réunis dans ce CTSD pour effectuer le bilan des opérations de carte scolaire. Pour la FNEC FP-FO, celui est malheureusement désastreux.

Dans le 1^{er} degré, les postes manquent. Cette dotation insuffisante attribuée par le ministre à notre département a des conséquences très concrètes pour les personnels et les élèves. De nombreux enseignants absents ne sont pas remplacés. Vous n'êtes pas en capacité de faire appliquer les textes officiels de la République en n'organisant pas la totalité des concertations et formations REP+. Vous laissez entendre dans votre dernier courrier que vous pourriez être amené à restreindre la possibilité d'accès au temps partiel. A ce propos, nous vous demandons d'indiquer lors de ce CTSD quelles orientations vous souhaitez mettre en œuvre sur cette question.

Quoi qu'il en soit, les 37 recrutements sur la liste complémentaire autorisés par le ministère dans notre département apparaissent bien insuffisants.

Dans le 2nd degré, les 14 équivalents temps pleins octroyés par le ministère ne permettent pas d'assurer la prise en charge des 4660 élèves supplémentaires. Pour pourvoir aux postes nécessaires à la création de 3 établissements scolaires, vous avez été contraints de grignoter les D.H.G. de nombreux établissements. Des équipes s'étaient mobilisés et vous avaient transmis leurs besoins et leurs revendications ; certaines ont obtenu le maintien ou un réajustement de leurs moyens. Mais ces établissements ne sont qu'une infime minorité. La majorité ont des effectifs qui montent à plus de 30 élèves par classe, dont des élèves porteurs de handicap. On nous demande dans ces conditions de mettre en œuvre des projets, de personnaliser les enseignements. Les injonctions se multiplient mais les moyens ne cessent d'être réduits.

Cette politique d'austérité imposée par le ministre va de pair avec de nouvelles mesures remettant en cause le fonctionnement de l'Ecole Publique et les statuts des personnels.

Ainsi, la proposition de loi Rilhac et l'expérimentation annoncée par le président de la République à Marseille se combinent parfaitement. Il s'agit de transformer les directeurs d'école en managers supérieur hiérarchique des enseignants tout en continuant à augmenter leur charge de travail. Sur ce dernier point, entre la mise en place du plan de continuité pédagogique et l'organisation des tests salivaires, on peut dire que l'accroissement des tâches de travail des directeurs voulu par le ministère est en bonne voie !

La FNEC FP-FO demande tout à la fois l'abandon de la proposition de loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille, et que le volontariat des directeurs soit respecté concernant le plan de continuité pédagogique et l'organisation des tests salivaires.

Dans le 2nd degré, les projets locaux d'évaluation, véritables outils de mise en place du contrôle continu dans les lycées, sont rejetés par les personnels. Ceux-ci revendiquent plus que jamais le retour dès

cette année à un baccalauréat national avec des épreuves terminales, nationales et anonymes et le réaffirmeront demain lors du rassemblement appelé par le SNFOLC, le SNES, la CGT, SUD et le SNALC devant le rectorat.

Nous ne pouvons dans cette déclaration ne pas évoquer la question de l'inclusion systématique et des AESH. La situation continue de se dégrader dans les écoles. Les places en établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que les AESH manquent, les élèves en situation de handicap voient bien souvent leurs notifications non respectées.

La FNEC FP-FO réaffirme les revendications exprimées lors de la manifestation qui a réuni plus de 3000 AESH à Paris le 19 octobre. Il y a urgence à :

- Créer les postes nécessaires dans les ITEP, les IME...
- Recruter les AESH à hauteur des besoins
- Abandonner les PIAL outils de mutualisation de diminution de l'accompagnement aux élèves en situation de handicap
- Accorder un vrai statut et un vrai salaire aux AESH

Pour conclure, nous souhaiterions avoir connaissance du nombre de personnels infirmiers, PsyEN, médecins ou enseignants affectés en établissement social ou médico-social aujourd'hui suspendus dans notre département car non vaccinés.

Tout comme il est invraisemblable que le ministre de la Santé se prive de 20.000 soignants actuellement suspendus, il est incompréhensible aujourd'hui que le moindre personnel de l'Education Nationale soit interdit d'exercer ses missions. C'est une entrave à notre mission de service public.

Les élèves ont besoin de tous les enseignants, de tous les infirmiers, de tous les PsyEN, de tous les médecins.

La FNEC FP-FO revendique plus que jamais l'abrogation de la loi du 5 août 2021 instaurant l'obligation vaccinale chez certains personnels et le pass sanitaire, mesure liberticide plus que jamais insupportable à nos yeux.